



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 22 octobre 2021

OBJET : **TOURISME, ATTRACTIVITE, INNOVATION, UNIVERSITE ET QUALITE DE VIE** - Gestion du domaine de ski nordique de Chamechaude - Saison 2021-2022 - Tarifications appliquées aux forfaits, à la location et pour l'accès aux différents équipements et adoption du règlement intérieur du stade de biathlon et de la piste de ski-roues/rollers.

Délibération n° 3

Rapporteuse : Mélina HERENGER

Le vendredi vingt-deux octobre deux mille vingt-et-un à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation en date du quinze octobre deux mille vingt et un et sous la présidence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **116** de la n°1 à la n°8, **119** de la n°9 à la n°11, **118** de la n°12 à la n°59.

Présents :

Bresson : GUYOMARD – **Brié et Angonnes :** SOULLIER pouvoir à DE CARO de la n°12 à la n°59 – **Champ sur Drac :** DIETRICH – **Champagnier :** CHOLAT – **Claix :** REVIL pouvoir à STRECKER de la n°1 à la n°11 puis pouvoir à HUGELE de la n°34 à la n°59, STRECKER pouvoir à REVIL de la n°22 à la n°33 puis pouvoir à HOURS de la n°34 à la n°59 – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à C. LONGO de la n°30 à la n°59 – **Domène :** C. LONGO, SAVIN – **Echirolles :** BOUHAFS pouvoir à DEMORE de la n°12 à la n°59, DEMORE pouvoir à SULLI de la n°1 à la n°11, JOLLY, LABRIET pouvoir à BERON-PEREZ de la n°45 à la n°59, RABIH pouvoir à CENATIEMPO de la n°1 à la n°11, ROSA, SULLI – **Eybens :** BEJAJI pouvoir à ROSA de la n°30 à la n°59, SCHEIBLIN – **Fontaine :** DE CARO, LEYRAUD, F. LONGO pouvoir à CHALAS de la n°1 à la n°11 puis pouvoir à LEYRAUD de la n°45 à la n°59, THOVISTE, TROVERO – **Gières :** CUSSIGH, VERRI – **Grenoble :** ALLOTO, BELAIR pouvoir à SCHUMAN de la n°12 à la n°59, BEN-REDJEB, BERON-PEREZ, BERTRAND, BRETTON pouvoir à BERTRAND de la n°1 à la n°11, BOUZEGHOUB pouvoir à CENATIEMPO de la n°21 à la n°29, CAPDEPON, CARIGNON, CARROZ pouvoir à DIETRICH de la n°34 à la n°59, CENATIEMPO, CHALAS pouvoir à THOVISTE de la n°34 à la n°59, CLOUAIRE, CONFESSON, DESLATTES, FRISTOT, GARNIER, KADA pouvoir à L. COIFFARD de la n°1 à la n°11, KRIEF, LHEUREUX pouvoir à BERTRAND de la n°51 à la n°59, MARTIN, MONGABURU pouvoir à DIETRICH de la n°12 à la n°19, NAMUR, OLMOS, PANTEL, PFISTER, PICOLLET, PINEL pouvoir à CARIGNON de la n°9 à la n°11, PIOLLE pouvoir à DESLATTES de la n°1 à la n°16, ROCHE pouvoir à GENET de la n°37 à la n°59, SABRI pouvoir à PANTEL de la n°55 à la n°59, SCHUMAN, SIX pouvoir à THOVISTE de la n°1 à la n°33, SPINI – **Herbeys :** FLEURY – **Jarrie :** GUERRERO – **La Tronche :** DEBEUNNE pouvoir à GARNIER de la n°30 à la n°59, SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon :**

DUPONT-FERRIER – Le Gua : FARLEY – Le Pont de Claix : FERRARI, GRAND – Le Sappey en Chartreuse : ESCARON – Meylan : CARDIN, HERENGER, HOURS – Miribel Lanchâtre : M. GAUTHIER – Montchaboud : SOTO pouvoir à CORBET de la n°34 à la n°59 – **Mont Saint-Martin : LECOURT – Murianette : GARCIN – Notre Dame de Commiers : LA ROCCA – Notre Dame de Mésage : BUISSON – Noyarey : PENNISI – Poisat : BUSTOS – Proveysieux : BALESTRIERI – Quaix en Chartreuse : ROSSETTI – Saint Barthélémy de Séchilienne : STRAPPAZZON** pouvoir à CHARAVIN de la n°1 à la n°11 – **Saint-Egrève : AMADIEU, CHARAVIN, B. COIFFARD – Saint Georges de Commiers : GRIMOUD – Saint-Martin d'Hères : ASSALI, CHERAA, KDOUH, OUDJAUDI, QUEIROS** pouvoir à CHEERA de la n°1 à la n°19 puis pouvoir à RUBES de la n° 22 à la n°59, RUBES, SEMANAZ, VEYRET pouvoir à ASSALI de la n°33 à la n°59 – **Saint-Martin Le Vinoux : MARDIROSSIAN, LAVAL** pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°12 à la n°21 – **Saint-Paul de Varcès : RICHARD – Saint-Pierre de Mésage : MASNADA – Sarcenas : DULOUTRE – Sassenage : GENIN-LOMIER** pouvoir à GONAY de la n°34 à la n°59, MERLE – **Séchilienne : PLENET – Seyssinet Pariset : LISSY, SIEFERT** pouvoir à JACQUIER de la n°12 à la n°20 puis pouvoir à FRISTOT de la n°45 à la n°59 – **Seyssins : HUGELE, MARGUERY – Varcès Allières et Risset : CORBET, LEMARIEY – Vaulnaveys-le-bas : JM GAUTHIER – Vaulnaveys Le Haut : PORTA** pouvoir à ODDON de la n°1 à la n°11 et de la n°22 à la n°23 – **Venon : ODDON – Veurey-Voroize : JULLIEN – Vizille : L. COIFFARD, JACQUIER**

Absents Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Echirolles : MADRENNES pouvoir à TROVERO – **Grenoble : AGOBIAN** pouvoir à ALLOTO, DJIDEL pouvoir à CONFESSON

Absents Excusés :

Echirolles : JOLLY de la n°12 à la n°59 – **Grenoble : CARIGNON, SPINI, PINEL** de la n°1 à la n°8.

Leah ASSALI a été nommée secrétaire de séance.

La rapporteure, Méлина HERENGER;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : TOURISME, ATTRACTIVITE, INNOVATION, UNIVERSITE ET QUALITE DE VIE -
Gestion du domaine de ski nordique de Chamechaude - Saison 2021-2022 - Tarifications appliquées aux forfaits, à la location et pour l'accès aux différents équipements et adoption du règlement intérieur du stade de biathlon et de la piste de ski-roues/rollers.

Exposé des motifs

Depuis le 1er juillet 2020, Grenoble-Alpes Métropole exerce les compétences en matière de création, développement, exploitation et l'entretien sur les sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse, pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles. A ce titre, elle est devenue membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Chamechaude, en substitution des communes de Sarcenas et du Sappey-en-Chartreuse. La commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse est alors demeurée membre du SIVOM, aux côtés de la Métropole.

Grenoble-Alpes Métropole et la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse se sont accordées sur le principe de la dissolution du SIVOM de Chamechaude et ont approuvé celle-ci par délibérations concordantes du Conseil métropolitain du 2 juillet 2021 et du Conseil municipal du 5 juillet 2021.

Le SIVOM de Chamechaude était l'autorité organisatrice du domaine skiable nordique, ce qui incluait les activités hivernales de ski de fond, biathlon et estivales de ski roues et biathlon sur les communes de Sarcenas, du Sappey-en-Chartreuse et de Saint-Pierre-de-Chartreuse. Il exerçait également la compétence raquettes à neige sur les communes de Sarcenas et du Sappey-en-Chartreuse.

Du fait de la dissolution du SIVOM de Chamechaude, dont l'arrêté préfectoral n° 38-21-09-10-00014 du 10 septembre 2021 prononce la fin de compétences à compter du 1er octobre 2021, la Métropole doit se prononcer sur les tarifications applicables lors de la saison hivernale 2021-2022 sur le domaine skiable précité, en ce qui concerne :

- les forfaits,
- la location de matériel de ski,
- les secours,
- l'utilisation de la salle hors-sac située à Sarcenas, lieu-dit Col de Porte (Maison de la montagne).
- l'éclairage des pistes et du stade de biathlon située à Sarcenas, lieu-dit le Col de Porte.
- à l'accès au stade de biathlon et à la piste de ski-roues/roller

la métropole doit également se prononcer sur les conditions d'accès au stade de biathlon et à la piste de ski-roues/roller situé à Sarcenas, lieu-dit le Col de Porte en adoptant un règlement intérieur pour ces équipements.

La station nordique du domaine de Chamechaude pourra ouvrir au plus tôt le **13 novembre 2021 et fermer au plus tard le 17 avril 2022.**

Le stade de biathlon ouvre quant à lui toute l'année selon les conditions d'accès décrites dans le règlement intérieur.

1. Les forfaits

Grenoble-Alpes Métropole en tant que membre de Nordic Isère, effectue la vente de forfaits réciprocaires permettant l'accès au site nordique de Chamechaude mais également à d'autres sites nordiques membres également de l'Association Nordic Isère et Nordic France. Ces forfaits sont vendus par Grenoble-Alpes Métropole, l'association Nordic Isère mais également tous les sites nordiques adhérents à Nordic Isère. Les tarifs sont définis par Nordic Isère et Nordic France lors des assemblées générales (forfait annuel national et Isère/Drôme)

D'autre part, Grenoble-Alpes Métropole vend directement des forfaits pour l'accès strictement au domaine nordique de Chamechaude. Dans le cadre de l'arrêt de compétences du SIVOM de Chamechaude au 1^{er} octobre 2021, la tarification de l'accès au domaine nordique de Chamechaude est décidée par Grenoble-Alpes Métropole. Il est proposé de maintenir les forfaits au même prix que pour la saison 2020-2021.

- **Forfait annuel national adulte**

- o Prévente du 1^{er} octobre au 15 novembre 2021 (inclus) : **180 euros**
- o A partir du 16 novembre 2021 : **210 euros**

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic France.

- **Forfait annuel national jeune**

- o Prévente du 1^{er} octobre au 15 novembre 2021 (inclus) : **65 euros**
- o A partir du 16 novembre 2021 : **75 euros**

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic France

- **Forfait annuel adulte - Isère/Drôme**

- o *Vente FLASH* les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2021 : **100 euros**
- o Prévente du 4 octobre au 31 octobre 2021 (inclus) : **120 euros**
- o A partir du 1^{er} novembre 2021 : **140 euros**

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère.

- **Forfait annuel junior - Isère/Drôme**

- o *Vente FLASH* les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2021 : **36 euros**
- o Prévente du 4 octobre au 31 octobre 2021 (inclus) : **44 euros**
- o A partir du 1^{er} novembre 2021 : **52 euros**

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère.

- **Forfait annuel adulte groupe - Isère/Drôme - 120 euros par personne**

Ce titre est réservé aux personnes prouvant l'appartenance à une association ou club sportif constitué d'un minimum de 10 membres. Paiement en 1 seul règlement.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère.

- **Carte annuelle Chartreuse adulte**

- o Prévente du 1^{er} octobre au 15 novembre 2021 (inclus) : **56 euros**
- o A partir du 16 novembre 2021 : **65 euros**

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Cette carte est valable sur les sites nordiques de Chartreuse.

- **Carte annuelle Chartreuse jeune**

- o Prévente du 1^{er} octobre au 15 novembre 2021 (inclus) : **16 euros**
- o A partir du 16 novembre 2021 : **20 euros**

Ce forfait est réservé aux personnes de moins de 16 ans à la date d'achat.
Cette carte est valable sur les sites nordiques de Chamechaude.

- **Forfait 5 jours consécutifs adulte - 28 euros**
Valable sur le domaine nordique de Chamechaude 5 jours consécutifs.
Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.
- **Forfait 5 jours consécutifs jeune - 11,50 euros**
Valable sur le domaine nordique de Chamechaude 5 jours consécutifs.
Ce forfait est réservé aux personnes de 5 à 16 ans à la date d'achat.
- **Forfait séance unique adulte – 7,70 euros**
Valable sur le domaine nordique de Chamechaude
Ce titre est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.
- **Forfait séance unique jeune - 3,50 euros**
Valable sur le domaine nordique de Chamechaude
Ce titre est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.
- **Tarif Réduit – 6,50 euros**
Valable sur le domaine nordique de Chamechaude, ce titre est réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants sur présentation de leur carte, aux personnes de plus de 70 ans, aux demandeurs d'emploi. Ce titre est également vendu lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de proposer une qualité de piste optimale.
- **Forfait scolaire – 2,50 euros**
Réservé aux scolaires des départements autres que l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique,
Ce forfait est valable sur les sites adhérents à Nordic Isère, le jour indiqué.
- **Forfait vendu sur pistes - 15 euros**
Ce forfait est réservé aux personnes qui n'ont pas acheté leur titre dans les points de vente officiels.
- **Gratuité**
La gratuité est accordée :
 - Aux enfants de moins de 6 ans,
 - Aux personnes de plus de 75 ans,
 - Aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique,
 - Aux moniteurs titulaires du Brevet d'Etat de ski de fond,
 - Aux titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport,
 - Aux titulaires de la licence de la Fédération Française de Sport Adapté.
 - Au personnel du site nordique de Chamechaude (titulaires, contractuel.le.s et prestataires de service pour le damage),

2. La location de matériel de ski

Les tarifs pour la location de matériel sont proposés et appliqués sur présentation d'un justificatif d'identité en cours de validité. Ce document n'est pas conservé comme caution.
Grenoble-Alpes Métropole propose la location de matériel au sein de la maison de la montagne, Sarcenas, le Col de Porte. Ce matériel est acheté neuf et utilisé sur plusieurs saisons en fonction de son usure.

Dans le cadre de l'arrêt de compétences du SIVOM de Chamechaude au 1^{er} octobre 2021, Grenoble-Alpes Métropole propose des tarifs sur les skis classiques et les skis skating sur la base d'une tarification séance en lieu et place des tarifs journée / demi-journée précédemment appliqués.

De plus, pour les autres locations, la tarification est basée sur un horaire de location en lieu et place des tarifs journée / demi-journée précédemment appliqués afin de simplifier la gestion quotidienne de la comptabilité de la station nordique.

Enfin les tarifs de location à destination des scolaires sont prévus sur des créneaux horaires en fonction de la durée du cours : inférieur à 2h30 ou supérieur à 2h30.

SAISON 2021/2022

PACK Skating (skis/chaussures/bâtons)		
	Séance	5J consécutifs
adulte, 16 ans et (+)	15 €	60 €
jeune - 16 ans	10 €	40 €
tarif réduit* adulte, 16 ans et (+)	13 €	52 €
tarif réduit* jeune - 16 ans	9 €	36 €

PACK Classique (skis/chaussures/bâtons)		
	Séance	5J consécutifs
adulte, 16 ans et (+)	13 €	52 €
jeune - 16 ans	11 €	44 €
tarif réduit* adulte, 16 ans et (+)	11 €	44 €
tarif réduit* jeune - 16 ans	7 €	28 €

Raquettes à neige montagne		
	Avant 12h	Après 12h
adulte, 16 ans et (+)	15 €	11 €
tarif réduit* adulte, 16 ans et (+)	10 €	7 €

Raquettes à neige découverte		
	Avant 12h	Après 12h
adulte, 16 ans et (+)	11 €	8 €
jeune - 16 ans	8 €	6 €
tarif réduit* adulte, 16 ans et (+)	7 €	5 €
tarif réduit* jeune - 16 ans	4 €	3 €

Service + location		
	Avant 12h	Après 12h
1 paire de bâtons	6 €	4 €
chaussures classique	7 €	5 €
chaussures skating	8 €	6 €
skis classique	10 €	7 €
skis skating	11 €	8 €

SCOLAIRE et MJC SÉANCE primaire		
	Séance < ou = 2h30	Séance > 2h30
raquettes à neige	2,5 €	3,5 €
pack alternatif	5,5 €	8,0 €
pack skating	7,0 €	10,0 €

SCOLAIRE et MJC SÉANCE collège et lycée		
	Séance < ou = 2h30	Séance > 2h30
raquettes à neige	3 €	4 €
pack alternatif	7 €	10 €
pack skating	10 €	14 €

Service + Votre matériel	
fartage 1 paire de skis	11 €

* tarif réduit :

- 7 personnes et plus

- individuel avec réservation de cours/accompagnement par un professionnel

Une location de skis (classique ou skating) enfants (pack complet) offerte dans la limite des stocks disponibles une fois par saison à tous les élèves des écoles et MJC qui valident une séance scolaire effectuée sur le site du domaine nordique de Chamechaude sur la saison 2021/2022. Location valable uniquement à partir des vacances scolaires de Noël 2021/2022.

3. Les secours

Lorsqu'un secours est effectué par un ou plusieurs pisteur(s) employé(s) par Grenoble-Alpes Métropole, les tarifs dépendent du lieu d'intervention par rapport au foyer de ski de fond le plus proche :

- Zones rapprochées (moins de 5 km*) : 100 € par personne secourue,
- Zones éloignées (plus de 5 km*) : 200 € par personne secourue,
- Transport en ambulance jusqu'au centre de soin : facturé aux frais réels,
- Hors-pistes et secours hélicoptérés : facturés aux frais réels avec un montant minimum de 500 €.

* Les km représentent les déplacements effectués par le pisteur secouriste (moyen de transport de son choix) et non pas sur la base d'un rayon.

Les foyers de ski de fond sont situés sur les communes :

- de Sarcenas (38700), au lieu-dit le Col de Porte (Maison de la Montagne),
- du Sappey-en-Chartreuse (38700), Chemin des Charmettes.

4. L'utilisation de la salle hors-sac située à Sarcenas, lieu-dit Col de Porte (Maison de la montagne)

Les tarifs suivants sont proposés :

- 0,50 € par personne pour une heure d'utilisation si la réservation a été faite 48h à l'avance,
- 1€ par personne pour une heure d'utilisation sur place sans réservation préalable.

La réservation est obligatoire pour les groupes de plus de 5 personnes. La capacité maximale de la salle hors sac est de 50 personnes.

Les utilisateurs doivent laisser la salle propre. Un manquement à cette clause pourra engendrer jusqu'à trois avertissements et jusqu'à une impossibilité par l'utilisateur de louer cette salle. Un courrier recommandé sera adressé à l'utilisateur pour l'informer des mesures prises à son encontre.

5. L'éclairage des pistes et du stade de biathlon située à Sarcenas, lieu-dit le Col de Porte

Le stade de biathlon compte un pas de tir comportant 30 lignes de tir, une piste de skis roues et un anneau de pénalité.

Le stade de biathlon peut être utilisé en dehors des périodes d'ouverture, de nuit, entre 17h et 21h, sur demande. Cela correspond à une prestation d'éclairage du stade de biathlon et des pistes adjacentes.

Cette prestation pourra être effectuée dans les conditions suivantes :

- Le demandeur aura obligation de faire la demande par écrit à Grenoble-Alpes Métropole 10 jours minimum avant le début de la manifestation.
- Chaque usager devra être détenteur d'un forfait en cours de validité.
- Grenoble-Alpes Métropole mettra à disposition un ou deux pisteurs secouristes pendant la manifestation.

Les tarifs proposés pour la saison 2021/2022 sont les suivants :

- Pour les nocturnes soit 4 ballons lumineux disposés autour de la banquette et des pistes adjacentes au pas de tir durée 2h30 : **450 €**
- Pour l'éclairage de 8 cibles avec anneau de pénalité durée 2h30 : **300 €**
- Pour l'éclairage de 20 cibles avec anneau de pénalité durée 2h30 : **350 €**

La durée minimum pour chaque manifestation sera de 2h30. La réservation pouvant atteindre un maximum de 4h entre 17h et 21h, le tarif sera calculé au prorata du tarif proposé pour 2h30.

6. Accès au stade de biathlon et piste de ski-roues/roller et des conditions d'accès

A partir du 01 novembre 2021, la DSP pour la gestion du stade de biathlon, au Col de Porte, Sarcenas, dont le titulaire est la société Ecole de Porte aura pris fin. Aussi, les tarifs ci-dessous sont proposés concernant l'accès au stade de biathlon pour la période allant du 01 novembre 2021 au 30 septembre 2022. De plus, le règlement portant sur l'accès et l'utilisation du stade de biathlon est annexé à la présente délibération.

Les tarifs proposés restent les mêmes que ceux approuvés par le SIVOM de Chamechaude lors du conseil syndical du 20 juillet 2021.

Réservation obligatoire 48h avant la séance						
Je pratique le biathlon						
	Accès au stade de biathlon*					
	Séance Tarif par personne (amplitude de 3h maximum)			Carte Annuelle		
	<u>Laser 10m</u>	<u>Air 10m</u>	<u>22LR 50m</u>	<u>U13**</u>	<u>U15 / U17 / U19 / U21**</u>	<u>Autres catégories**</u>
Club, comité et équipes (affiliés FFS)	2 €	4 €	6 €	50 €	100 €	150 €
Scolaire	1,50 €	Non proposé		Non proposé		
Groupe avec encadrement	3 €	5 €	7 €	Non proposé		
Acteurs conventionnés avec Grenoble-Alpes Métropole	-50% sur les tarifs proposés La commande doit être groupée et déposée par l'acteur conventionné					
*Accès pistes ski-roues hors neige inclus / Accès et forfait pistes de ski de fond en hiver non inclus						
** Catégorie validée par la FFS au 01/09/2021						

Réservation obligatoire 48h avant la séance			
Je pratique le ski-roues / roller			
	Accès piste de ski-roues / roller*		
	Séance	Carte Annuelle	
	<u>Tarif par personne (amplitude de 3h maximum)</u>	<u>-15 ans**</u>	<u>+ 15 ans**</u>
Club, comité et équipes (affiliés FFS)	1,50 €	15 €	30 €
Individuel	3 €	30 €	45 €
Groupe avec encadrement	2 €	Non proposé	
Acteurs conventionnés avec Grenoble-Alpes Métropole	-50% sur les tarifs proposés La commande doit être groupée et déposée par l'acteur conventionné		
*Accès au pas de tir non inclus			
** Sur présentation d'un justificatif d'identité valide à la date d'achat du forfait			

TARIF MAJORÉ dans le cas d'un accès à la piste de ski-roues ou au pas de tir sans forfait valide : 20€

Planning et réservation

Tout usage du stade de biathlon et de la piste de ski-roues (individuel ou collectif pour les athlètes et le grand public) doit être anticipé et doit être réalisé dans le respect du règlement intérieur.

Mail de contact: biathlon.domainechamechaude@grenoblealpesmetropole.fr

Le site de réservation en ligne est accessible et communiqué aux personnes ayant remplies les conditions d'accès au pas de tir et à la piste de ski roues

Règlement (Annexé)

Les consommables : Peinture des cibles, installation et rangement des tapis ainsi que la récupération des douilles sont à la charge de l'utilisateur

L'accès au stade de biathlon est règlementé par un arrêté municipal et un règlement intérieur

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-21-09-10-00014 du 10 septembre 2021 portant fin de compétences du SIVOM de Chamechaude au 1er octobre 2021 ;

Après examen de la Commission Développement et attractivité, rayonnement économique et promotion du territoire du 08 octobre 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les tarifications, telles que présentées ci-avant, applicables sur le domaine skiable de Chamechaude pour la saison hivernale 2021-2022 et relatives :
 - aux forfaits,
 - à la location de matériel de ski,
 - aux secours,
 - à l'utilisation de la salle hors-sac située à Sarcenas, lieu-dit Col de Porte (Maison de la montagne).
 - à l'éclairage des pistes et du stade de biathlon situés à Sarcenas, lieu-dit le Col de Porte.
 - à l'accès au stade de biathlon et à la piste de ski-roues/rollers
- Approuve le règlement intérieur du stade de biathlon et à la piste de ski-roues/roller situés à Sarcenas, lieu-dit le Col de Porte, ci-annexé.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Le Président,

CHRISTOPHE FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 29 octobre 2021.